

DEPARTEMENT DU NORD**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES****Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Demande de subvention CAF – Fonds de modernisation
établissement accueil de jeunes enfants****Date de convocation :
Le 28 mars 2025****Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23****Absents excusés :**

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers
Présents : 19****Absents :****Nombre de Conseillers
Votants : 23****Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00****Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

M. Fabien Decourselle, Adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance, Enfance, la jeunesse et la prévention expose que dans le cadre de l'application de la loi EGALIM, la commune va être amené à remplacer l'ensemble de la vaisselle utilisée par la crèche pour supprimer les contenants plastiques dès 2025.

Le montant évalué du remplacement du matériel de cuisine et de restauration est évalué à 3 045,68 € HT. La CAF accompagne les collectivités dans leurs efforts engagés en faveur de cette transition et peut financer jusqu'à 80% des dépenses engagées, soit 2 436,54 € pour ce projet au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements accueillant des Jeunes Enfants, dit FME.

M. Decourselle, propose en conséquence d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de la CAF au titre du FME et à signer tout document relatif à cette demande.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Decourselle,

- Valide le projet de renouvellement du matériel de cuisine de la crèche en lien avec l'application de la loi EGALIM
- Autorise le Maire à solliciter la CAF au titre du Fonds de Modernisation des Etablissements accueillant des Jeunes Enfants au soutien financier de cette action
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention

Les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2025.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 03 AVR. 2025